

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SASU XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORK)

124 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE

Construction de réseaux électriques et de télécommunications

NAF : 4222Z

SIRET : 508094927 00029

Certifiés conformes par le
Représentant Légal,



Signé par :
Lionel RECORBET
EF908CDC0604E3...

Lionel Recorbet
Président

ATRIOM

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
3, Place des Victoires
75001 PARIS

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETATS FINANCIERS

 Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	575 968	575 968		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	895 399		895 399	895 399
Autres immobilisations incorporelles	22 076 669	11 977 798	10 098 871	8 208 491
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 686 891	3 977 227	4 709 665	5 269 263
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 457 705	18 380 207	9 077 498	9 344 517
Autres immobilisations corporelles	1 260 922	805 609	455 312	556 665
Immobilisations en cours	298 367		298 367	1 325 790
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	376 070		376 070	369 358
ACTIF IMMOBILISÉ	61 627 991	35 716 809	25 911 182	25 969 482
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	2 972 176		2 972 176	3 005 628
En-cours de production : - De biens - De services	6 318 833		6 318 833	27 624 986
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 243		24 243	22 423
Créances				
Clients et comptes rattachés	216 124 285	46 113	216 078 172	234 643 837
Autres	36 198 847		36 198 847	42 661 621
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 913 450		15 913 450	3 424 855
Charges constatées d'avance	3 962 962		3 962 962	3 348 355
ACTIF CIRCULANT	281 514 797	46 113	281 468 685	314 731 705
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	343 142 789	35 762 922	307 379 867	340 701 187

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 4 544 584	4 544 584	4 544 584
Prime d'émission, de fusion, d'apport	47 205	47 205
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	454 458	454 458
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-77 619 602	-122 385 512
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-29 084 383	44 765 911
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-101 657 738	-72 573 354
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	5 809 793	11 566 888
- Charges	211 983	312 726
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 021 776	11 879 614
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses	241 419 418	154 099 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		392 920
- Fournisseurs et comptes rattachés	122 981 793	202 323 736
Dettes :		
- Fiscales et sociales	9 498 478	10 622 106
- Sur immobilisations et comptes rattachés	19 798 813	26 206 522
Autres dettes	4 374 677	4 670 309
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 942 650	3 079 536
EMPRUNTS ET DETTES	403 015 829	401 394 928
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	307 379 867	340 701 187



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	76 407 585		76 407 585	218 973 978
Production vendue : - De biens - De services	3 778 593		3 778 593	3 004 839
Chiffre d'affaires net	80 186 178		80 186 178	221 978 817
Production : - Stockée - Immobilisée			-21 306 153 2 237 803	-1 144 148 2 141 265
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			135 203	538 041
Autres produits			10	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			61 253 041	223 513 977
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			43 850 402	161 147 223
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			33 452	2 129 308
Autres achats et charges externes *			32 770 763	32 496 519
Impôts, taxes et versements assimilés			259 788	560 161
Salaires et traitements			4 558 911	4 369 482
Charges sociales			2 879 122	2 638 642
- Amortissements sur immobilisations			3 564 840	3 625 609
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				129 610
Autres charges			264 904	233 834
CHARGES D'EXPLOITATION			88 182 183	207 330 389
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-26 929 142	16 183 589
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 979 543	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			2 979 543	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			12 197 183	7 826 991
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			12 197 183	7 826 991
RÉSULTAT FINANCIER			-9 217 640	-7 826 991
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-36 146 782	8 356 598

 Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 204 694	5 500 000
Sur opérations en capital	551 400	127 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 566 888	51 246 143
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 322 982	56 873 643
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 456 930	7 161 788
Sur opérations en capital	1 027 439	5 977
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	5 776 215	11 634 887
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 260 583	18 802 652
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 062 399	38 070 991
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		1 661 679
TOTAL DES PRODUITS	80 555 566	280 387 621
TOTAL DES CHARGES	109 639 949	235 621 710
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-29 084 383	44 765 911

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Préambule**

Le total bilan de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élève à 307 379 867 euros tandis que le résultat de l'exercice présente une perte de (29 084 383) euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 22 mai 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 : Référentiel comptable***1.1 Principes et conventions générales***

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014—03 du 5 juin 2004 modifié par les règlements ANC subséquents..

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation, le Président ayant considéré que ces comptes annuels pouvaient être préparés dans le respect de cette hypothèse en raison du soutien financier accordé par la société XpFibre Groupe,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

1.3 Changements de méthode

Néant.

Note 2 : Principes méthodes comptables

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée à l'actif de la Société, les immobilisations sont enregistrées :

- A leur coût d'acquisition, pour celles acquises à titre onéreux ;
- A leur coût de production, pour celles produites par la Société.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants :

- Son prix d'achat ;
- Tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production amorti selon la méthode linéaire.

<u>Equipements du réseau :</u>	
• Prises optiques	30 ans
• Raccordements FTTO FTTE / B2B / Backhauling	3 ans
<u>Autres immobilisations corporelles :</u>	
• Agencements et mobiliers	5-10 ans
• Matériels divers informatiques	3 ans

Les immobilisations corporelles sont majoritairement liées aux infrastructures de télécommunication construites par la Société, dont les coûts de production (achats externes et frais de personnel) sont immobilisés.

La Société apprécie chaque année la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles et constate une dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable. Un test de dépréciation est également réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié.

2.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières se composent principalement de dépôts et cautionnements.

2.3 Stocks

2.3.1 Stocks d'équipements actifs et matériels réseau

Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.3.2 Stocks de prises

A compter de la mise en place du contrat déploiement maintenance (CMO) avec Altice France, XpFibre.CVN réalise des opérations d'achat/revente de prises FTTH pour le compte des DSP clientes.

Les stocks sont principalement composés de prises optiques à destination des DSP. Les stocks sont valorisés selon la méthode dite de « premier entré premier sorti ». Aucun frais accessoire n'est pris en compte dans les calculs de valorisation.

Dans le cas où le prix de revente aux DSP est inférieur au coût d'achat, les stocks sont dépréciés à hauteur de la différence pour les rapporter à leur valeur de réalisation.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction des perspectives de recouvrement de la créance et des risques évalués.

2.5 Produits et charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer.

La Société est amenée à vendre des droits d'utilisation du réseau aux opérateurs commerciaux. Ces IRU (« Indefeasible Right of Use »), ainsi que certaines prestations de maintenance, sont payables d'avance à la mise en place du contrat. Le revenu associé à ces ventes est étalé sur la durée du contrat.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- L'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour perte sur contrat

Dans le cadre des contrats de vente de prises optiques aux DSP, le prix de vente des prises peut être inférieur au coût d'achat. Ces contrats structurellement déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à hauteur de la marge négative projetée sur le nombre de prises à déployer selon les engagements du contrat.

Autres Provision pour risques

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à gérer des situations pouvant donner lieu à des litiges. Lorsque ces situations présentent un caractère probable de contentieux, et que la société dispose d'éléments suffisants permettant une évaluation raisonnable de l'impact financier attendu, une provision est comptabilisée.

2.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pour les comptes sociaux, les évaluations ont été réalisés conformément à la recommandation ANC N°2013-02 en appliquant l'option de reconnaissance des écarts actuariels par la méthode du corridor.

Les évaluations ont été réalisées pour tous les salariés du Groupe qui bénéficient d'indemnités de départ à la retraite en fonction de la convention collective de la Société à laquelle ils sont rattachés.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées individuellement, sur la base de plusieurs paramètres et hypothèses, notamment l'âge, le poste occupé, l'ancienneté et le salaire, conformément à leur contrat de travail.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Âge de départ	65 ans	65 ans
Type de départ	Volontaire	Volontaire
Taux de charges sociales	44,00 %	44,00 %
Taux de revalorisation des salaires	2,00 % en 2024	2,00 % en 2023
Taux d'actualisation	3,40 %	3,20 %
Table de survie	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge	TFTH 2000-2002 avec décalages d'âge

2.8 Dettes financières

Les dettes financières, comptabilisées pour leur valeur nominale, sont composées de dettes envers la société mère XpFibre.CO et leurs intérêts capitalisés.

2.9 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indefeasible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

La Société fournit également des prises à ses filiales DSPs en vue de leur commercialisation en zone RIP. Elle refacture également des prestations de service informatique et d'ingénierie selon les termes prévus contractuellement avec ses filiales.

2.10 Production immobilisée

La Société capitalise les salaires chargés des chefs de projets et des autres fonctions dédiées au suivi et à l'animation des réseaux.

Note 3 : Evénements significatifs

3.1 Evénements significatifs de l'exercice

Néant.

3.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 4 : Notes sur les comptes annuels

4.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL I	575 968		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	19 985 202		2 986 865
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	8 651 548		35 343
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 027 542		1 430 164
Autres installations, agencements, aménagements	685 953		91 381
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	483 669		
Immobilisations corporelles en cours	1 325 790		
Avances et acomptes			
TOTAL III	37 174 502	-	1 556 888
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	369 358		6 712
TOTAL IV	369 358	-	6 712
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	58 105 030	-	4 550 465

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement TOTAL I			575 968	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			22 972 067	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			8 686 891	
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			27 457 705	
Autres installations, agencements, aménagements			777 334	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		81	483 588	
Immobilisations corporelles en cours		1 027 422	298 367	
Avances et acomptes				
TOTAL III	-	1 027 503	37 703 886	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			376 070	
TOTAL IV	-	-	376 070	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	-	1 027 503	61 627 991	

4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche TOTAL I	575 967			575 967
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	10 881 313	1 096 485		11 977 798
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	3 382 285	594 942		3 977 227
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 683 024	1 697 184		18 380 208
Autres immobilisations corporelles	263 724	129 463		393 187
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	349 233	63 189		412 422
TOTAL GENERAL (I+II)	32 135 547	3 581 262	-	35 716 809

4.3 Etat des provisions et des dépréciations

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour pensions et obligations	312 726		50 743	261 983
Autres provisions	11 566 888	5 759 793	11 566 888	5 759 793
TOTAL Provisions	11 879 614	5 759 793	11 617 631	6 021 776
Sur comptes clients	46 113			46 113
TOTAL Dépréciations	46 113	-	-	46 113
TOTAL GENERAL	11 925 727	5 759 793	11 617 631	6 067 889
Dont dotations et reprises				
- d'exploitations		-	50 743	
- financières		-	-	
- exceptionnelles		5 759 793	11 566 888	

➤ Provisions

Provisions pour perte sur contrat : une reprise de la provision N-1 pour 11 566 milliers d'euros et dotations à la clôture de 2024 pour 5 759 milliers d'euros au titre des constructions des filiales.

Provision litige prud'homme : La provision pour litige prud'homme comptabilisée en 2023 est maintenue à la clôture 2024 pour 50 milliers d'euros.

Provision pour indemnités de départ en retraite : La provision pour indemnités de départ en retraite est estimée à 212 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 contre 313 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2023.

4.4 Etat des stocks

Au 31 décembre 2024, les stocks s'élèvent à 9 291 milliers d'euros en valeur brute contre 30 630 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2023. Ils sont composés des stocks de matières premières pour 2 972 milliers d'euros et de stocks de prises à déployer pour 6 319 milliers d'euros, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent.

4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES ET DES PRÊTS	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	216 124 285	216 124 285	
Autres créances clients			
Avances fournisseurs et acomptes versés	24 243	24 243	
Personnel et comptes rattachés	35 835	35 835	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 190 420	1 190 420	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	34 238 591	34 238 591	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	91 202	91 202	
- Divers	134 503	134 503	
Groupe et associés	8 785	8 785	
Débiteurs divers	499 512	499 512	
Charges constatées d'avance	3 962 962	3 962 962	
TOTAL DES CREANCES	256 310 338	256 310 338	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	376 070		376 070
TOTAL GENERAL	256 631 249	256 255 179	376 070

Les créances clients sont constituées principalement de factures à établir. Celles-ci s'élèvent à 137 957 342 euros au 31 décembre 2024, et correspondent à la valorisation de la prestation de construction de prises FTTH pour le compte des DSP, pour lesquelles la facturation n'a pas été émise compte-tenu des jalons contractuels et techniques différents depuis la mise en place du contrat CMO.

Les avances fournisseurs et comptes rattachés se composent principalement de comptes de fournisseurs débiteurs au 31 décembre 2024 pour 24 243 euros.

Les charges constatées d'avance sont principalement relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements. Elles sont déterminées en comparant l'avancée effective des travaux et la facturation reçue à la clôture de l'exercice afin d'en déterminer la régularisation à enregistrer. Elles s'élèvent à 3 962 962 euros au 31 décembre 2024.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	239 757 740			239 757 740
Avances clients et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	122 981 793	122 981 793		
Personnel et comptes rattachés	1 148 322	1 148 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 029 874	1 029 874		
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres impôts et taxes	7 188 212	7 188 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 798 813	19 798 813		
Groupe et associés	1 661 679	1 661 679		
Autres dettes	4 374 677	4 374 677		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 942 650	2 278 868	746 482	1 917 300
TOTAL GENERAL	402 963 261	160 541 739	746 482	241 675 040
Emprunts souscrits en cours d'exercice	119 930 793			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	37 000 000			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Les emprunts et dettes financières divers correspondent principalement à un emprunt contracté auprès de XPFibre.CO, pour un montant nominal de 227 572 k€, à échéance 2031, remboursable in fine et portant intérêt au taux annuel de 6% à partir du 14 mai 2024. Avant le 14 mai 2024, le taux maximal déductible était appliqué.

4.6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 376 930
Dettes fiscales et sociales	1 631 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 933 009
Autres dettes (dont avoirs à établir : 2 235 189 €)	2 235 189
TOTAL	75 176 414

Les dettes fournisseurs correspondent aux dettes liées au cycle d'exploitation.

4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	137 957 342
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0 €)	38 163
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	137 995 505

Les produits à recevoir au titre des créances clients concernent principalement des prestations de services de travaux et déploiements ou de livraisons d'équipements actifs non facturées à la clôture de l'exercice.

4.8 Trésorerie

Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'une trésorerie positive de 15 913 milliers d'euros, contre 3 425 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

4.9 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	206 572	22
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	206 572	22

4.10 Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation / Diminution	Fin exercice au 31/12/2024
Capital social	4 544 584				4 544 584
Prime d'émission	47 205				47 205
Réserves	454 458				454 458
Report à nouveau	- 122 385 512	44 765 911			- 77 619 602
Résultat	44 765 911	-44 765 911	- 29 084 383		-29 084 383
TOTAL des capitaux propres	-72 573 354	-	- 29 084 383	-	-101 657 738

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la Société s'élèvent à (101 657 738) euros.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 4 544 584 euros. Les capitaux propres de la Société s'élèvent à (72 573 354) euros.

4.11 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 962 962	4 942 650
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 962 962	4 942 650

Les produits constatés d'avance relatifs aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 4 942 650 euros au 31 décembre 2024.

Les charges constatées d'avance relatives aux charges sous-jacentes aux prestations de travaux et de déploiements s'élèvent à 3 962 962 euros au 31 décembre 2024.

4.12 Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Export
Ventes de marchandises	76 407 585	-
Production vendue de biens		-
Prestations de services	3 778 593	-
TOTAL	80 186 178	-

Les produits d'exploitation d'un montant de 61 253 041 euros se composent principalement du chiffre d'affaires lié aux ventes de prises aux filiales DSPs du périmètre Romain, ainsi qu'aux prestations télécom (location de fibre (Lan To Lan), backbone, ...).

La production stockée de -21 306 153 euros traduit la baisse des stocks de prises en lien avec la finalisation du déploiement.

La production immobilisée pour 2 237 803 euros correspond à la capitalisation des frais de personnel des chefs de projets supervisant le développement des réseaux.

4.13 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

Achats et charges externes (En €)	2024	2023
Achats de marchandises	43 850 402	161 147 223
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock	33 452	2 129 308
Autres achats et charges externes	32 770 763	32 496 519
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	76 654 617	195 773 050

La baisse entre 2024 et 2023 s'explique par la diminution des achats de prises en lien avec le déploiement, en phase finale.

4.14 Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 259 milliers d'euros en 2024 contre 560 milliers d'euros en 2023. Les impôts et taxes sont composés principalement des CFE/CVAE pour 30 milliers d'euros et de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour 131 milliers d'euros.

4.15 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 438 milliers d'euros en 2024 contre 7 008 milliers d'euros en 2023. Les charges de personnel 2024 sont composées de 4 559 milliers d'euros de salaires et traitements et 2 879 milliers d'euros de charges sociales.

4.16 Résultat financier

Le résultat financier est une perte de (9 218) milliers d'euros en 2024 contre une perte de (7 827) milliers d'euros en 2023. Les produits financiers s'élèvent à 2 980 milliers d'euros principalement composés de facturations de pénalités de retard de paiement à la filiale Savoie Connectée. Quant aux charges financières, elles s'élèvent à 12 197 milliers d'euros et sont constituées des intérêts sur le prêt vis-à-vis de XpFibre.CO.

4.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 7 062 milliers d'euros en 2024 contre 38 071 milliers d'euros en 2023.

Il est constitué des éléments suivants :

- Des opérations exceptionnelles de gestion, à savoir respectivement 4 205 milliers d'euros de produits et 2 457 milliers d'euros de charges.
- D'une reprise de la perte à terminaison 2023 pour 11 567 milliers d'euros ainsi que d'une dotation fin 2024 à hauteur de 5 759 milliers d'euros.
- De VNC d'immobilisations en cours mises au rebut pour 1 027 milliers d'euros.

4.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le résultat net de la société est une perte de (29 084) milliers d'euros pour l'exercice 2024 contre un bénéfice de 44 766 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

Niveau	Avant impôt	Impôts	Après impôt
Résultat d'exploitation	- 26 929 142		- 26 929 142
Résultat financier	- 9 217 640		- 9 217 460
Résultat exceptionnel	7 062 399		7 062 399
Total	-29 084 383		- 29 084 383

Note 5 : Engagements financiers et autres informations**5.1 Engagements donnés et reçus**

➤ Engagements hors bilan reçus

Soutien financier : la Société bénéficie d'un engagement de soutien financier accordé par la société XpFibre Groupe, et expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

➤ Engagements hors bilan donnés

Engagement hors bilan donné, lié aux garanties de déploiement et d'exploitation :

Entité à l'origine de l'engagement	Montant	Engagement donné à	Commentaires	Engagement pris par
Savoie Connectée	15 000 000 €	Banque Garant	Contre-garantie des garanties de déploiement et d'exploitation émise au bénéfice du délégant.	XP FIBRE.CVN

5.2 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements (En €)	Base	Impôts
Accroissements		
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de dotation		
TOTAL	-	-

5.4 Intégration fiscale

En 2020, la Société était membre d'un groupe d'intégration fiscale, dont la société Covage SAS était à la tête.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en date 1^{er} janvier 2021. La Société a rejoint le périmètre d'intégration fiscale dont la société XpFibre Holding est la tête d'intégration fiscale. Cette convention d'intégration fiscale a été mise à jour en date du 29 juillet 2024 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. La Société fait toujours partie du périmètre d'intégration fiscale dont la société XpFibre Holding est la tête d'intégration fiscale.

Si la Société XpFibre.CVN avait été imposée séparément, elle aurait dégagé un résultat fiscal de (23 943) milliers d'euros.

La Société n'a pas provisionné d'impôt sur les bénéfices dégagé au titre de l'exercice 2024.

La Société ne dispose pas de déficits fiscaux antérieurs à l'intégration. Depuis son entrée dans le groupe, et après prise en compte du déficit de l'exercice, le cumul des déficits remontés au groupe s'élève à 92 416 milliers d'euros.

5.5 Effectif moyen

	2024	2023
Cadres	62	63
Agents de maîtrise	16	12
Employés et techniciens	-	-
TOTAL	79	75

5.6 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 -1 1° du Code de commerce.

Note 6 : Litige en cours

Litige Hestia

Le 8 décembre 2020, la société XpFibre Network a procédé à l'acquisition groupe Covage sous engagement auprès de la Commission Européenne de cession à un tiers d'une partie des actifs et titres du groupe acquis. Hestia, filiale du groupe Altitude Infrastructure a procédé à l'acquisition de ces actifs le 30 septembre 2021.

Le 1er mars 2023, Hestia a assigné XpFibre.CVN et XpFibre.CO à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris au motif de manquements contractuels et de défaut du respect d'obligation précontractuelle d'information dans le cadre de la cession. Le montant total des réclamations s'élève à 336 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2024.

Compte tenu (i) de la nature des demandes et leurs montants qui ne sont pas justifiés par la partie adverse, les documents clés requis par le Tribunal n'ayant pas été communiqués, et (ii) de la contestation de ces réclamations en leur totalité par le groupe, le groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le risque financier afférent à ce litige. Par ailleurs, le calendrier procédural préliminaire ne prévoit aucun jugement en 2025.

En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2024.

XpFibre.CVN

Société par actions simplifiée au capital de 4 544 584 €

Siège social : 124 boulevard de Verdun

92400 Courbevoie

508 094 927 R.C.S NANTERRE

(la « Société »)

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 25 JUIN 2025

Le 25 juin 2025,

La société **XpFibre.Co**, société par actions simplifiée au capital social de 18 095 200 euros, dont le siège social est situé 124 boulevard de Verdun à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495, représentée par son Président Monsieur Lionel Recorbet,

Propriétaire des 206.572 actions composant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Texte des résolutions proposées,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Approbation des frais et charges non déductibles fiscalement ;
- Conventions règlementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Continuation de l'activité malgré que les capitaux propres soient toujours inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquées est absent et excusé.

Le Comité social et économique régulièrement convoqué est présent.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 3-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate qu'aucune convention nouvelle, au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que l'exercice clos au 31 décembre 2024 se solde par une perte comptable de 29 084 383,36 euros et décide, sur proposition du Président, de l'affecter au compte « Report à Nouveau ».

QUATRIEME RESOLUTION

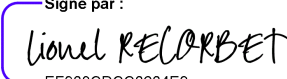
Après avoir pris connaissance du fait que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social, l'actionnaire unique décide, conformément à l'article L225-248 du code de commerce, de poursuivre l'activité de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

Signé par :

EF908CDCC0604E3...

XpFibre.Co
Représentée par Lionel Recorbet

XPFIBRE.CVN

Société par actions simplifiée

124, boulevard de Verdun

92400 Courbevoie

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

XPFIBRE.CVN

Société par actions simplifiée

124, boulevard de Verdun

92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Associé unique de la société XPFIBRE.CVN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société XPFIBRE.CVN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 mai 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in blue ink.

Hélène DE BIE